

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) informe le public des éléments d'information suivants relatifs à l'évolution de la situation de la société Diac Salaf.

La société Diac Salaf a multiplié les annonces relatives à d'éventuels partenariats qui permettraient de recapitaliser la société et d'assurer la continuité de son exploitation. Le dernier partenariat, annoncé en date du 23 janvier 2012, concerne un fonds d'investissement étranger.

Après plusieurs reports de la date de transfert des fonds du partenaire étranger nécessaires à sa recapitalisation, la société Diac Salaf a publié un communiqué de presse le 14 janvier 2013, informant le public de la réunion prochaine de son conseil d'administration devant statuer sur l'augmentation de capital réservée telle qu'actée avec le partenaire. Parallèlement, la société Diac Salaf s'est engagée auprès des autorités de régulation à mener plusieurs actions afin de régulariser sa situation, notamment à convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le 22 février 2013 à l'effet de décider de l'augmentation de capital précitée et à soumettre au CDVM le dossier relatif à ladite augmentation.

A ce jour, la société Diac Salaf n'a ni respecté les engagements précités ni fourni d'éléments probants confirmant la réception des fonds du partenaire étranger dans les délais annoncés.

Aussi, le CDVM a décidé de lever la suspension de la cotation de la valeur Diac Salaf à compter de la séance du 25 février 2013 et invite les investisseurs à être vigilant dans l'utilisation de l'information communiquée par la société et à être attentif à toute communication des autorités de régulation. »

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières